

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

**Introduction à une analyse de contenu du « journal des notaires » (années 1829, 1909, 1969)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 118, n° 1 (1977), p. 60-75

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1977\\_\\_118\\_1\\_60\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1977__118_1_60_0)

© Société de statistique de Paris, 1977, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## INTRODUCTION A UNE ANALYSE DE CONTENU DU « JOURNAL DES NOTAIRES » (ANNÉES 1829, 1909, 1969)

(Études de sociologie statistique et d'histoire des mentalités. I)

Jean-Paul POISSON

*L'auteur présente les méthodes et les premiers résultats fournis à la sociologie, à la psychologie sociale et à l'histoire des mentalités par une analyse statistique du contenu socio-économique du « Journal des notaires », limitée actuellement à 3 années réparties au début, au milieu et à la période récente de la vie de cette Revue (1829, 1909, 1969). Étudiant la répartition des articles en domaines divers de préoccupation, tant quant au nombre de titres que quant aux lignages, et quantifiant les liaisons entre ces divers domaines, il procède à une première mesure des sujets d'intérêt du corps notarial aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, de sa mentalité et des variations de celle-ci pendant la période examinée.*

*The author describes the methods and the first results provided for sociology, social psychology and the history of mentalities, by a statistical analysis of the socio-economic content of the « Journal des notaires », limited at the present time to three years, respectively the beginning, the middle and the recent period of the life of this Review (1829, 1909, 1969). In studying the distribution of the items in various fields of preoccupation and in assessing the links between these various fields, he obtains a first measurement of the topics of interest of the notarial profession in the 19th and 20th centuries, of its mentality and of the changes in this one during the period examined.*

*Der Verfasser beschreibt die Methoden und gibt die ersten Ergebnisse, die der Soziologie der sozialen Psychologie und der Geschichte der Mentalitäten gewidmet ist durch eine statistische Analyse des sozialökonomischen Inhalts des « Journal des notaires ». Diese Studie ist augenblicklich auf drei Jahre begrenzt; ein Jahr des Beginns der Revue, ein anderes für die « Mitte » und das dritte befasst sich mit der Gegenwart im Leben dieser Revue (1829, 1909, 1969). Indem er die Verteilung der Artikel nach den verschiedenen Gebieten untersucht, die in jeder der untersuchten Perioden die Notare am meisten interessierten, sowohl hinsichtlich der Anzahl der Titel der Arbeiten, ihrer Präsentation und indem er die Beziehungen zwischen den Artikeln abwägt, kommt der Verfasser zu einer ersten Abschätzung der Interessensgebiete der Korporation der Notare im XIX. und XX. Jahrhundert, ihrer Mentalität und die Änderungen dieser Mentalität während der untersuchten Perioden.*

Une grande part de l'effort de quantification des sciences humaines que nous menons depuis 1951, notamment dans les 47 articles, notes et chroniques publiés à partir de cette date dans le *Journal* de notre Société, a porté sur l'analyse statistique du contenu des actes de la pratique juridique, en particulier des actes notariés, en vue d'une meilleure connaissance des mentalités, de l'économie et de la vie sociale passées et présentes. Il nous a semblé au cours de cette étude du document notarial que celle-ci pourrait être utilement éclairée par celle du milieu social qui l'élaborait, le monde juridique, ce qui a donné lieu déjà à divers travaux (1). Dans le même esprit, l'étude de la presse professionnelle, révélatrice de ce qui intéresse le notariat, nous a paru pouvoir fournir un éclairage supplémentaire sur ce milieu à la condition qu'elle ne se borne pas à une lecture superficielle et impressionniste, mais qu'elle soit menée selon les règles de l'analyse quantificatrice déjà utilisée pour l'examen des données historiques et sociologiques. Le présent article introduit à cette étude.

Nous avons entrepris une analyse sérielle du contenu du *Journal des notaires et des avocats* (en fait essentiellement des notaires), créé en 1807 par une *Société de jurisconsultes et de notaires*, paraissant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1808, d'abord mensuellement puis (depuis 1911) bimensuellement, et qui existe toujours (2). Nous nous proposons de procéder d'abord à une étude statistique de contenu de cette Revue de 20 ans en 20 ans de 1809 à 1969 et d'en analyser l'évolution. Bien entendu cet examen devra être corrélié avec celui d'autres revues notariales, disparues et apparues depuis, et de la concurrence auprès de la clientèle qui pouvait exister, comme des modifications rédactionnelles entraînées par les fusions et scissions qui se sont produites dans l'histoire de la Revue (notamment l'absorption de la *Jurispudence du notariat*, revue concurrente, en 1894, celle de la *Revue du notariat* en 1951 et l'incorporation au *Journal des notaires* en 1938 d'un bihebdomadaire qu'il avait créé un siècle plus tôt, le *Journal du notariat*, ainsi que dans le sens contraire la constitution en organe séparé, bien que sous la même direction, du *Recueil général des lois*). Il nous a paru utile de, sans attendre que cette longue étude ait pu être menée à bien, porter à la connaissance des lecteurs de ce *Journal* la méthode utilisée et ses premiers résultats.

Nous nous sommes borné dans ce premier travail à une analyse sommaire de contenu de la Revue pour toute l'année 1909, l'une des années à étudier qui se trouvait à peu près au milieu de la période examinée, et à celle du 2<sup>e</sup> semestre de chacune des années extrêmes, 1809 et 1969. A cet effet, nous avons regroupé les textes publiés sous des rubriques correspondant aussi exactement que possible à la classification des actes notariés utilisée par nous pour l'étude de ceux-ci, afin de permettre la comparaison (3) et en avons examiné la répartition notamment quant aux titres et aux lignages en pourcentage (l'examen des variations en nombre, corréliée à l'augmentation de la fréquence de parution, aux scissions et fusions susvisées, à la complexification du donné juridique et aux crises politiques et économiques sera compris dans l'étude sérielle complète à venir). Nous examinerons successivement les résultats de notre étude pour les années 1909, 1829 et 1969.

1. Un résumé de ces travaux a fait l'objet d'une Communication en 1973 au « Centre de Recherches sur la Civilisation de l'Europe moderne », de l'Université de Paris IV-Sorbonne, publiée dans le volume de 1975 de la revue *Dix-huitième siècle* (Garnier Paris), sous le titre « Le notariat parisien à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Matériaux et orientations pour une étude socio-économique et des idées politiques ». Voir aussi, *Les Petites Affiches* : « Un juriste à redécouvrir, Michel Prévost de la Jannès » (Mai 1974) et « Prolégomènes à une histoire du notariat français », (déc. 1975).

2. Une plaquette illustrée sur l'histoire de la Revue a été publiée par celle-ci en 1958 à l'occasion de son cent cinquantième anniversaire.

3. Cf. notamment, pour des développements sur cette classification, les 2 articles que nous avons publiés dans ce *Journal*, 1973, n<sup>o</sup> 1.

## ANNÉE 1909

Pour l'ensemble de l'année les titres sont au nombre de 260. Outre la cote boursière (publiée à partir de 1862 du fait de la diffusion dans le grand public des valeurs mobilières, utile aux notaires principalement pour les déclarations de successions et les partages), ils se répartissent, selon les grandes rubriques dénommées par la Rédaction de la Revue, comme indiqué au tableau I ci-après.

TABLEAU I  
1909 (Rubriques)

	Nombres	%
Jurisprudence . . . . .	164	63,08
Solutions pratiques (1) . . . . .	27	10,39
Documents officiels . . . . .	20	7,69
Bibliographie . . . . .	14	5,38
Doctrine et pratique notariale . . . . .	13	5,00
Chroniques . . . . .	12	4,62
Formules annotées . . . . .	9	3,46
Cote . . . . .	1	0,38
<b>Total . . . . .</b>	<b>260</b>	<b>100</b>

1. Consultations fournies aux abonnés.

Cette classification formelle est à elle seule peu révélatrice, sinon du caractère essentiellement utilitaire de la matière de la Revue.

Nous avons donc regroupé les articles, d'abord en nombre et pourcentage de titres puis en nombre et pourcentage de lignes, selon les principaux centres d'activité et d'intérêt du monde notarial abonné à la Revue (1); ceux-ci sont les domaines du droit immobilier, du crédit, et des autres domaines économiques (et, accessoirement à l'époque, du droit du travail), l'ensemble représentant l'activité économique; les droits successoral, matrimonial et autres familiaux, l'ensemble représentant ce qu'on appelle aujourd'hui le droit privé; la fiscalité et le droit public ou administratif; les renseignements professionnels et divers. Les résultats figurent aux tableaux II et III, dans lesquels les 2 premières colonnes présentent les résultats

TABLEAU II  
1909 — Titres (Cote exclue)

Matières			Nombres après regroupement partiel		Nombres après regroupement complété	
	Nombres	%		%		%
1. Crédit . . . . .	51	14,83	51	14,83	124	36,05
2. Immobilier . . . . .	39	11,34				
3. Autres économiques . . . . .	33	9,59	73	21,51		
4. Travail . . . . .	1	0,29				
5. Successoral . . . . .	76	22,09	129	37,50		
6. Matrimonial . . . . .	33	9,59				
7. Autres familiaux . . . . .	20	5,81	47	13,66		
8. Fiscalité . . . . .	39	11,34				
9. Droit public et administratif . . . . .	8	2,33	44	12,79		
10. Professionnel notarial . . . . .	33	9,59				
11. Divers notarial . . . . .	11	3,20				
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>344</b>	<b>100</b>	<b>344</b>	<b>100</b>	<b>344</b>	<b>100</b>

1. La matière rédactionnelle correspond bien aux besoins exprimés par le notariat, en raison à la fois de la concurrence qui oblige à fournir au lecteur ce qui l'intéresse le plus, à la grande part prise par le monde notarial à la direction de la Revue et aux consultations et correspondances entretenues avec les abonnés.

TABLEAU III  
1909 — Lignages (Cote exclue)

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	6 803	16,66	6 803	16,66	15 728	38,52
2. Immobilier . . . . .	3 470	8,50	8 925	21,86		
3. Autres économiques . . . . .	5 212	12,76				
4. Travail . . . . .	243	0,59	14 896	36,49	14 896	36,49
5. Successoral . . . . .	8 219	20,13				
6. Matrimonial . . . . .	3 024	7,43				
7. Autres familiaux . . . . .	3 653	8,93	5 497	13,45	5 497	13,45
8. Fiscalité . . . . .	5 038	12,34				
9. Droit public et administratif . . . . .	459	1,12	4 710	11,54	4 710	11,54
10. Professionnel notarial . . . . .	3 634	8,90				
11. Divers notarial . . . . .	1 076	2,64				
Totaux . . . . .	40 831	100	40 831	100	40 831	100

par matières séparément, les 2 suivantes après regroupement en 5 domaines plus larges (crédit; autres activités économiques; droit de la famille; fiscalité et droit administratif; renseignements professionnels et divers); dans les 2 dernières colonnes, l'ensemble des activités économiques, crédit compris, a été regroupé.

Un certain nombre de titres intéressant au même chef deux domaines de l'activité notariale (par exemple une étude sur la fiscalité en matière de partage successoral) sans qu'il soit toujours possible de dire celui qui prédomine dans les préoccupations du lecteur, ils ont été portés sur les tableaux qui suivent dans l'un comme l'autre des domaines intéressés (ce qui explique la différence des nombres de titres entre les tableaux I et II par exemple).

Ces tableaux ne tiennent pas compte de la cote boursière, qui constitue une rubrique unique, mais d'un poids important. Comme elle importe aux notaires essentiellement pour leur activité successorale, il convient pour avoir une vue complète de la répartition des volumes d'intérêt de l'introduire dans ces tableaux; complétées de cette manière, les répartitions en titres et lignages figurent aux tableaux IV et V.

L'attention du monde notarial est particulièrement attirée, indépendamment des matières traditionnelles dont les problèmes d'interprétation et d'utilisation se renouvellent constamment avec l'évolution législative, jurisprudentielle et sociale, sur les réformes juridiques importantes en raison des problèmes immédiats que pose leur application. Il est

TABLEAU IV  
1909 — Titres (Cote incluse)

Matières	Nombres	Nombres après regroupement partiel	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	51	51	124	35,94
2. Immobilier . . . . .	39	73		
3. Autres économiques . . . . .	33			
4. Travail . . . . .	1	130	130	37,68
5. Successoral . . . . .	77			
6. Matrimonial . . . . .	33			
7. Autres familiaux . . . . .	20	47	47	18,62
8. Fiscalité . . . . .	39			
9. Droit public et administratif . . . . .	8	44	44	12,76
10. Professionnel notarial . . . . .	33			
11. Divers notarial . . . . .	11			
Totaux . . . . .	345	345	345	100

TABLEAU V  
1909 — Lignages (Cote incluse)

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	6 803	14,60	6 803	14,60	15 728	33,76
2. Immobilier . . . . .	3 470	7,45	8 925	19,16		
3. Autres économiques . . . . .	5 212	11,19				
4. Travail . . . . .	243	0,52				
5. Successoral . . . . .	13 979	30,00	20 656	44,33	20 656	44,33
6. Matrimonial . . . . .	3 024	6,49				
7. Autres familiaux . . . . .	3 653	7,84				
8. Fiscalité . . . . .	5 038	10,81	5 497	11,80	5 497	11,80
9. Droit public et administratif . . . . .	459	0,99				
10. Professionnel notarial . . . . .	3 634	7,80				
11. Divers notarial . . . . .	1 076	2,31	4 710	10,11	4 710	10,11
Totaux . . . . .	46 591	100	46 591	100	46 591	100

donc à la fois nécessaire d'en tenir compte pour quantifier les préoccupations notariales à un moment donné et de les éliminer pour comparer avec d'autres époques dans la longue durée l'évolution de fond de ces préoccupations. En 1909 les préoccupations circonstanciées de nature portaient sur deux textes présumés importants, la législation sur les ventes et nantissements de fonds de commerce (lois des 17 mars et 1<sup>er</sup> avril 1909, leurs textes d'application, les commentaires et formules) d'une part, la loi sur les biens de famille (12 juillet 1909) d'autre part (1). Il y a donc lieu d'exclure les titres qui y sont consacrés en vue d'une comparaison signifiante avec d'autres périodes. Après cette exclusion, nous obtenons les chiffres figurant aux tableaux VI et VII.

Aussi bien en titres qu'en lignages l'intérêt notarial s'y révèle porter d'abord sur le droit familial, ensuite seulement sur le droit économique; la fiscalité vient après, puis les renseignements corporatifs.

Sur la base de ces deux derniers tableaux les lignages moyens se classent comme suit : Fiscalité (129 lignes), Déontologie et renseignements professionnels (110), Droit successoral (108), Crédit (99), Domaines économiques divers (93), Droit matrimonial et autre familial (92), Domaine immobilier (89). Sur la base des centres d'intérêt effectif pour 1909 (tableaux

TABLEAU VI  
1909 — Titres (Circonstanciel exclu)

Matières	Nombres	Nombres après regroupement partiel	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	42	42	105	33,12
2. Immobilier . . . . .	39			
3. Autres économiques . . . . .	23			
4. Travail . . . . .	1	121	121	38,17
5. Successoral . . . . .	77			
6. Matrimonial . . . . .	33			
7. Autres familiaux . . . . .	11	47	47	14,82
8. Fiscalité . . . . .	39			
9. Droit public et administratif . . . . .	8			
10. Professionnel notarial . . . . .	33	44	44	13,89
11. Divers notarial . . . . .	11			
Totaux . . . . .	317	317	317	100

1. Cette dernière se révélera d'ailleurs par la suite sans résonance dans le public et ne sera pratiquement pas appliquée.

TABLEAU VII

1909 — Lignages (Circonstancier exclu)

Matières	Nombres	°.	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	4 172	10,91	4 172	10,91	10 016	26,19
2. Immobilier . . . . .	3 470	9,07				
3. Autres économiques . . . . .	2 131	5,57	5 844	15,28		
4. Travail . . . . .	243	0,64				
5. Successoral . . . . .	13 979	36,55	18 025	47,13		
6. Matrimonial . . . . .	3 024	7,91				
7. Autres familiaux . . . . .	1 022	2,67	5 497	14,37		
8. Fiscalité . . . . .	5 038	13,17				
9. Droit public et administratif . . . . .	459	1,19	4 710	12,31		
10. Professionnel notarial . . . . .	3 634	9,50				
11. Divers notarial . . . . .	1 076	2,82				
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>38 248</b>	<b>100</b>	<b>38 248</b>	<b>100</b>	<b>38 248</b>	<b>100</b>

IV et V), les moyennes de lignage de 3 rubriques se trouvent majorées, portant les chiffres à 183 lignes pour le droit familial autre que successoral et matrimonial, 158 pour les domaines économiques divers et 133 pour le crédit.

Les chiffres médians des lignages (sur la base des tableaux VI et VII) se classent comme suit :

*Fiscalité* : 95 lignes (écart interquartile : 66 à 172); valeurs extrêmes : 13 et 534.

*Droit successoral* : 93 (56 à 142); valeurs extrêmes : 7 et 534.

*Déontologie et renseignements professionnels* : 87 (40 à 159); valeurs extrêmes : 7 et 439.

*Domaine immobilier* : 85 (40 à 126); valeurs extrêmes : 14 et 272.

*Crédit* : 77 (45 à 125); valeurs extrêmes : 12 et 450. Avant exclusion des titres relatifs aux législations nouvelles les chiffres de lignage étaient de 93 (écart interquartile : 53 à 173); valeurs extrêmes : 12 et 496.

*Domaines économiques divers* : 74 (44 à 101); valeurs extrêmes : 16 et 272. Avant exclusion des titres relatifs aux législations nouvelles les chiffres étaient de 89 (44 à 272); valeurs extrêmes : 16 et 614.

*Droit matrimonial et autre familial* : 73 (39 à 142); valeurs extrêmes : 20 et 272.

On remarque que les valeurs médianes des lignages ont une faible dispersion, qu'aucun des domaines traités ne jouit donc d'une situation forcément différente des autres à cet égard. On observe aussi que les 3 domaines en tête quant aux valeurs médianes des lignages (fiscalité, successions, déontologie et renseignements professionnels) viennent bien normalement en tête quant aux chiffres des moyennes.

Il est important également de connaître les liaisons entre les divers domaines d'intérêt notarial couverts par un titre (les articles de fiscalité par exemple sont-ils le plus souvent en rapport avec l'activité immobilière, successorale, commerciale, etc., ou autonomes?). Pour le connaître, nous avons établi des tableaux à double entrée où figurent les titres ayant une double appartenance (ou même triple; dans ce dernier cas la ventilation entre les doubles et triples appartenances est indiquée entre parenthèses dans la case correspondante du tableau). Le tableau VIII fournit les liaisons avant exclusion des titres relatifs aux textes de 1909 sur les biens de famille et les fonds de commerce (intérêt notarial circonstancier) et le tableau IX les liaisons après cette exclusion (intérêt notarial non circonstancier).

TABLEAU VIII  
1909 — Liaisons entre matières

	Crédit	Immo- bilier	Autres écono- miques	Successoral	Matri- monial	Autres famili- aux	Fiscalité	Droit public et admini- stratif	Profes- sionnel notarial	
Crédit . . . . .	—	4 (3 + 1)	1	7	2	9	6		6 (5 + 1)	35
Immobilier . . . . .	4 (3 + 1)	—		2	7		4	1	3 (2 + 1)	21
Autres économiques . . . . .	1		—			1	4			6
Successoral . . . . .	7	2		—	6 (5 + 1)		16 (15 + 1)		1	32
Matrimonial . . . . .	2	7		6 (5 + 1)	—		2 (1 + 1)		1	18
Autres familiaux . . . . .	9		1			—				10
Fiscalité . . . . .	6	4	4	16 (15 + 1)	2 (1 + 1)		—			32
Droit public et administratif		1						—		1
Professionnel notarial . . . . .	6 (5 + 1)	3 (2 + 1)		1	1				—	11
	35	21	6	32	18	10	32	1	11	
	62			60						

TABLEAU IX  
1909 — Liaisons entre matières (Circonstancier exclu)

	Crédit	Immo- bilier	Autres écono- miques	Successoral	Matri- monial	Autres famili- aux	Fiscalité	Droit public et admini- stratif	Profes- sionnel notarial	
Crédit . . . . .	—	4 (3 + 1)	1	7	2		6		6 (5 + 1)	26
Immobilier . . . . .	4 (3 + 1)	—		2	7		4	1	3 (2 + 1)	21
Autres économiques . . . . .	1		—			1	4			6
Successoral . . . . .	7	2		—	6 (5 + 1)		16 (15 + 1)		1	32
Matrimonial . . . . .	2	7		6 (5 + 1)	—		2 (1 + 1)		1	18
Autres familiaux . . . . .			1			—				1
Fiscalité . . . . .	6	4	4	16 (15 + 1)	2 (1 + 1)		—			32
Droit public et administratif		1						—		1
Professionnel notarial . . . . .	6 (5 + 1)	3 (2 + 1)		1	1				—	11
	26	21	6	32	18	1	32	1	11	
	53			51						

Ces tableaux permettent de mettre en évidence que les domaines ayant le plus de liaisons avec les autres sont ceux de la fiscalité, du crédit et des successions; dans un nombre appréciable de cas les problèmes du notaire en ces matières notamment ne peuvent être appréciés qu'en considération d'autres domaines; ceci est particulièrement net quant aux rapports entre les problèmes successoraux et la fiscalité; on voit également que les questions



de régimes matrimoniaux sont au moins aussi souvent en rapport avec le droit immobilier qu'avec les problèmes successoraux, que le domaine du crédit pour les notaires est loin d'être en rapport avec le seul droit immobilier (hypothécaire) et que dans la déontologie et la pratique professionnelle c'est le crédit, puis l'immobilier qui posent aux praticiens en 1909 la grande majorité de leurs problèmes. L'ensemble des domaines économiques (tels que définis dans nos travaux antérieurs susvisés et figurés aux deux dernières colonnes du tableau II) dépasse très légèrement quant au total des liaisons l'ensemble du droit familial, tant avant exclusion des problèmes circonstanciels (62 contre 60) qu'après (53 contre 51).

Bien entendu il serait possible de procéder à une étude plus fine que celle de la détermination des grands centres d'intérêt notarial à laquelle nous nous sommes livré, par exemple à l'intérieur des « domaines économiques divers » (ce qui se rapporte au droit des sociétés, au commerce, à la propriété industrielle, etc.) ou du « droit familial » (adoptions, donations, etc.); ceci sera nécessaire pour l'étude sérielle de l'évolution des importances respectives de ces centres d'intérêt à travers les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (1), mais dépasse notre propos d'aujourd'hui. Par ailleurs nous avons espéré faire une étude de contenu d'articles de doctrine révélateurs de l'opinion dominante du milieu notarial sur la société, la politique, la religion, la famille. Cette étude se révèle, pour 1909 du moins, peu féconde. Il s'agit alors (et c'est encore plus vrai en 1809 et en 1969 où, dans chacun des semestres étudiés, nous n'avons trouvé que des articles d'intérêt professionnel) d'une Revue de technique notariale. Seuls 2 articles, portant sur le même sujet, celui d'augmentations d'impôts sur la propriété immobilière et agricole (à l'occasion des prêts par le Crédit foncier de France) préconisées par Jean Jaurès dans l'*Humanité* et le groupe parlementaire socialiste, amènent la rédaction à défendre de façon polémique contre l'extrême gauche et les excès du fisc la propriété rurale; un 3<sup>e</sup> article, intitulé « La délation fiscale », critique des mesures discriminatoires envisagées pour lutter contre les fraudes dans les déclarations de succession qui, telles qu'elles étaient prévues, donneraient prise à la délation et à la spoliation, et sèmeraient la haine, la discorde, les passions les plus basses et les plus viles au sein des familles au lieu de refréner le vice et maintenir la paix sociale; deux notes défendent, l'une la vénalité des charges, l'autre le notariat contre des attaques injustifiées. En bref, plusieurs articles révèlent une conception implicite de la vie familiale et de la propriété très traditionnelle et respectueuse de l'indépendance de l'individu et de la famille à l'égard de l'État, mais qui ne fait l'objet qu'exceptionnellement de développements. Nous aurions souhaité également faire une étude de sémantique statistique de la fréquence et des liaisons avec d'autres notions dans l'emploi de certains mots tels que « propriété » et « propriétaire » susceptibles de révéler l'idée que s'en faisait le milieu notarial et son évolution; or (sauf 2 fois dans les articles antisocialistes susvisés) ces mots ne sont jamais employés que dans un sens technique (« la propriété du vendeur », le « nupropriétaire », rapports du « propriétaire » et de son locataire), sans connotations philosophiques ou sociales. En fait ces occurrences sont trop rares pour être étudiées statistiquement sur une année; elles ne pourraient l'être que dans une étude plus développée et en comparant l'évolution par périodes décennales complètes à travers les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (2). De toute façon cette enquête ne semble devoir révéler que des sentiments et opinions implicites, la Revue ne paraissant guère être sortie de sa fonction professionnelle.

1. De même que de l'importance accordée aux questions de responsabilité professionnelle et de défaillances pécuniaires et morales des notaires, que nous avons contrairement à l'attente trouvée plus grande en 1909 qu'en 1969.

2. Ce qui serait loin d'être une tâche insurmontable, dans le cadre d'une thèse de 3<sup>e</sup> cycle, par exemple, qui développerait l'ensemble du travail sur la presse notariale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles que nous introduisons ici.

## ANNÉE 1829

Pour le 2<sup>e</sup> semestre (seul étudié) de l'année, les titres sont au nombre de 153; ils ne sont pas répartis par rubriques. Ce sont tous des articles d'utilité professionnelle, sans caractère philosophique ou politique. Nous avons fait un regroupement, comme pour 1909, selon les titres puis le lignage, par centres d'intérêts sous les tableaux X et XI.

TABLEAU X  
1829 — Titres

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	27	13,70	27	13,70	55	27,91
2. Immobilier . . . . .	21	10,66				
3. Autres économiques . . . . .	7	3,55				
4. Successoral . . . . .	44	22,34	54	27,41	54	27,41
5. Matrimonial . . . . .	8	4,06				
6. Autres familiaux . . . . .	2	1,01	57	28,94	57	28,94
7. Fiscalité . . . . .	35	17,77				
8. Droit public et administratif . . . . .	22	11,17				
9. Professionnel notarial . . . . .	30	15,23	31	15,74	31	15,74
10. Divers . . . . .	1	0,51				
Totaux . . . . .	197	100	197		197	

TABLEAU XI  
1829 — Lignages

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	2 494	12,88	2 494	12,88	5 821	30,06
2. Immobilier . . . . .	2 562	13,23				
3. Autres économiques . . . . .	765	3,95				
4. Travail . . . . .	4 442	22,93	5 504	28,41	5 504	28,41
5. Successoral . . . . .	816	4,21				
6. Matrimonial . . . . .	246	1,27	5 280	27,26	5 280	27,26
7. Autres familiaux . . . . .	2 741	14,15				
8. Fiscalité . . . . .	2 539	13,11				
9. Professionnel notarial . . . . .	2 552	13,17	2 765	14,27	2 765	14,27
10. Divers . . . . .	213	1,10				
Totaux . . . . .	19 370	100	19 370		19 370	

L'activité circonstancielle à laquelle il était fait une place relativement importante, en rapport avec les séquelles de la période révolutionnaire et l'institution du vote censitaire, concernait les affaires de restitution de propriété de biens d'émigrés ou spoliés et le droit électoral; pour la valeur des comparaisons avec le contenu des années postérieures de la Revue à étudier, il importe de l'éliminer. Après cette exclusion, nous obtenons les chiffres figurant sous les tableaux XII et XIII établis selon les mêmes normes que pour l'année 1909.

L'intérêt principal de la Revue, tant en nombre de titres qu'en lignage, se concentre pratiquement à égalité sur les domaines économique et familial; comme en 1909 viennent ensuite dans le même ordre la fiscalité et les renseignements corporatifs.

Sur la base de ces deux derniers tableaux les lignages moyens se classent comme suit (pour les rubriques suffisamment fournies pour que la catégorisation présente un intérêt : Droit immobilier (122 lignes); droit successoral (101); crédit (92); documentation professionnelle (85); fiscalité (78).

TABLEAU XII  
1829 — Titres (Circonstancier exclu)

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	25	14,12	25	14,12	53	29,04
2. Immobilier . . . . .	21	11,86				
3. Autres économiques . . . . .	7	3,96	28	15,82	54	30,51
4. Successoral . . . . .	44	24,86				
5. Matrimonial . . . . .	8	4,52	54	30,51	54	30,51
6. Autres familiaux . . . . .	2	1,13				
7. Fiscalité . . . . .	35	19,77	40	22,59	40	22,59
8. Droit public et administratif . . . . .	5	2,82				
9. Professionnel notarial . . . . .	30	16,96	30	16,96	30	16,96
10. Divers . . . . .	—	—				
Totaux . . . . .	177	100	177		177	

TABLEAU XIII  
1829 — Lignages (Circonstancier exclu)

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	2 304	13,72	2 304	13,72	5 631	33,54
2. Immobilier . . . . .	2 562	15,26				
3. Autres économiques . . . . .	765	4,56	3 327	19,82	5 504	32,78
4. Successoral . . . . .	4 442	26,45				
5. Matrimonial . . . . .	816	4,86	5 504	32,78	5 504	32,78
6. Autres familiaux . . . . .	246	1,47				
7. Fiscalité . . . . .	2 741	16,32	3 104	18,48	3 104	18,48
8. Droit public et administratif . . . . .	363	2,16				
9. Professionnel notarial . . . . .	2 552	15,20	2 552	15,20	2 552	15,20
10. Divers . . . . .	—	—				
Totaux . . . . .	16 791	100	16 791		16 791	

Sur la même base les chiffres médians des lignages se classent comme suit :

*Droit successoral* : 83 lignes (écart interquartile : 46 à 124); valeurs extrêmes : 16 et 385.

*Droit immobilier* : 80 (63 à 163); valeurs extrêmes : 38 et 352.

*Documentation professionnelle* : 73 (48 à 102); valeurs extrêmes : 16 et 218.

*Fiscalité* : 68 (45 à 103); valeurs extrêmes : 16 et 245.

*Crédit* : 67 (50 à 100); valeurs extrêmes : 24 à 385. L'exclusion des domaines circonstanciers n'amène là pratiquement aucun changement : 67 lignes également (48 à 106); mêmes valeurs extrêmes.

Un *droit administratif*, les chiffres après exclusion du circonstancier (qui représente près de 3/4 de la matière) seraient sans intérêt; avant cette exclusion le lignage médian est de 77 (58 à 138); valeurs extrêmes : 22 et 658.

Les liaisons entre les divers domaines apparaissent dans les tableaux à double entrée ci-après, d'abord avant expulsion des sujets circonstanciers (tableau XIV), puis après cette expulsion (tableau XV).

Le droit fiscal se trouve largement majoritaire quant au nombre des liaisons; comme en 1909 c'est le droit successoral qui vient nettement en tête des rapports avec la fiscalité suivi d'assez loin par les domaines du crédit et de l'immobilier; de même l'ensemble des

TABLEAU XIV  
1829 — *Liaisons entre matières*

	Crédit	Immo- biller	Autres écono- miques	Succes- soral	Matri- monial	Autres fami- liaux	Fiscalité	Droit public et admini- stratif	Profes- sionnel notarial	
Crédit . . . . .	—			1	1		7	1		10
Immobilier . . . . .		—		1			7	4		12
Autres économiques . . . . .			—				1		1	2
Successoral . . . . .	1	1		—	1		13	2		18
Matrimonial . . . . .	1			1	—		2			4
Autres familiaux . . . . .						—	1			1
Fiscalité . . . . .	7	7	1	13	2	1	—		1	32
Droit public et administratif	1	4		2				—	1	8
Professionnel notarial . . . . .			1				1	1	—	3
	10	12	2	18	4	1	32	8	3	
	24			23						

TABLEAU XV  
1829 — *Liaisons entre matières (Circonstancier exclu)*

	Crédit	Immo- biller	Autres écono- miques	Successoral	Matri- monial	Autres fami- liaux	Fiscalité	Droit public et admini- stratif	Profes- sionnel notarial	
Crédit . . . . .	—			1	1		7	1		10
Immobilier . . . . .		—		1			7	2		10
Autres économiques . . . . .			—				1		1	2
Successoral . . . . .	1	1		—	1		13	1		17
Matrimonial . . . . .	1			1	—		2			4
Autres familiaux . . . . .						—	1			1
Fiscalité . . . . .	7	7	1	13	2	1	—		1	32
Droit public et administratif	1	2		1				—		4
Professionnel notarial . . . . .			1				1		—	2
	10	10	2	17	4	1	32	4	2	
	22			22						

questions familiales équilibre à peu près celui des problèmes économiques (23 contre 24 avant élimination du circonstancier; égalité à 22 après cette élimination).

On ne relève aucun article révélant une visée philosophique ou politique; de même les mots « propriété » et « propriétaire » ne sont employés que dans un sens technique.

## ANNÉE 1969

Pour le 2<sup>e</sup> semestre (seul étudié) de l'année, les titres sont au nombre de 270 (soit plus en un seul semestre que pour toute l'année 1909); comme déjà en 1909, ils sont répartis par rubriques, indiquées au tableau XVI ci-après (1).

TABLEAU XVI  
1969 (Rubriques)

	Titres	%	Lignes	%
Documents officiels . . . . .	142	52,60	12 151	44,75
Jurisprudence . . . . .	44	16,30	6 994	25,76
Doctrine et pratique notariale . . . . .	20	7,41	3 690	13,59
Réponses ministérielles . . . . .	51	18,89	1 876	6,91
Formules et documents usuels . . . . .	4	1,48	1 618	5,96
Vie notariale . . . . .	2	0,74	495	1,82
Solutions pratiques . . . . .	3	1,11	234	0,86
Chroniques . . . . .	4	1,48	94	0,35
Totaux . . . . .	270		27 152	

On remarque notamment un renversement des hiérarchies par rapport à 1909, dû apparemment à l'inflation de la législation et de la réglementation administrative, les « documents officiels » passant très largement au premier rang.

Contrairement au siècle précédent, où les articles signés étaient extrêmement rares (la « Société de jurisconsultes et de notaires » fondatrice en assumant anonymement la rédaction), un assez grand nombre d'entre eux le sont maintenant; malheureusement l'activité socio-professionnelle des auteurs est souvent omise; elle est toutefois mentionnée pour 10 d'entre eux, qui ont signé 43 articles; 5 appartiennent au monde judiciaire, 3 magistrats ayant écrit 34 articles (respectivement 22, 10 et 2 pour chacun) et 2 avocats (ayant écrit un article chacun); un est spécialiste de droit international privé (Responsable administratif à la « Conférence de La Haye de droit international privé »), auteur de deux articles; 3 sont notaires (dont un notaire honoraire), auteurs d'un article chacun; un est un ingénieur agricole, auteur de 2 articles. Aucun d'entre eux n'est donc étranger au monde judiciaire, juridique ou des experts (2).

1. Une légère distorsion accidentelle existe entre les résultats de ces deux années du fait qu'en 1969 la rubrique des nominations et honorariats de notaires et les notes bibliographiques se trouvaient mélangées à la publicité et aux petites annonces dans les pages de couverture, lesquelles se sont trouvées éliminées lors de la reliure du volume annuel dont nous avons disposé pour notre travail. Elle ne perturbe qu'extrêmement peu notre étude; pour ne pas développer exagérément cet article nous ne publions pas les tableaux complémentaires tenant compte de cette faible variante. Dans l'étude globale que nous envisageons l'analyse statistique de l'évolution du contenu des petites annonces notariales figurant sur ces pages de couverture devrait prendre une certaine importance pour la connaissance des changements de mentalités et de méthodes de travail (qualités et aptitudes les plus recherchées chez les salariés, ouvrages et littérature professionnels offerts à la vente, matériel et mobilier d'occasion, régions les plus demandées par les candidats notaires, etc.).

2. La plaquette mentionnée sous la note 3, publiée en 1958, contenait une liste des principaux collaborateurs de la Revue. Pour certains seuls les titres universitaires étaient mentionnés. La profession figurait pour 31 d'entre eux, qui se répartissaient comme suit : en tête venait le monde judiciaire (16), soit 9 avocats et 7 magistrats (dont 1 ancien clerc de notaire); puis le monde notarial (7 notaires dont 5 honoraires, et 2 clercs); enfin 6 spécialistes extérieurs (fonctionnaire spécialisé en matière de dommages de guerre, conservateur honoraire des hypothèques, ingénieur agronome, directeur départemental du Crédit foncier, directeur du Contentieux de la Banque de France, sous-directeur de Compagnie d'assurance). Il s'agissait donc uniquement d'auteurs présentant un intérêt professionnel pour les lecteurs de la Revue.

Le regroupement des articles par titres et lignages figure aux tableaux XVII et XVIII.

On remarque la naissance d'un domaine du droit social assez étoffé, surtout quant aux titres. C'est quelque chose de nouveau par rapport aux années préalablement examinées, dont l'étude ultérieure devra s'attacher à déterminer la naissance, la croissance et les concomitances. Aucune activité véritablement circonstancielle n'est à mentionner. La cote boursière a disparu (née avec le développement de la diffusion des valeurs mobilières, elle a cessé de rester utile avec la multiplication des autres organes d'information dans ce domaine); l'examen des tableaux II à V permet une comparabilité valable entre les deux années malgré cette disparition. La répartition des centres d'intérêt se révèle assez différente de celle des années 1829 et 1909. Alors que le domaine familial équilibrait ou dépassait le nombre des titres consacrés aux droits économiques, il est largement dépassé par lui en 1969; les droits public et social prennent aussi une part bien plus importante; ce phénomène est également traduit par l'étude des lignages.

TABLEAU XVII

1969 — Titres

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	45	13,72	45	13,72	136	41,47
2. Immobilier . . . . .	63	19,21	91	27,75		
3. Autres économiques . . . . .	28	8,54				
4. Successoral . . . . .	31	9,45	41	12,50	41	12,50
5. Matrimonial . . . . .	9	2,74				
6. Autres familiaux . . . . .	1	0,30				
7. Fiscalité . . . . .	39	11,89	122	37,19	122	37,19
8. Droit public ou administratif . . . . .	50	15,24				
9. Droit social . . . . .	33	10,06				
10. Professionnel notarial . . . . .	25	7,62	29	8,84	29	8,84
11. Divers . . . . .	4	1,22				
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>328</b>		<b>328</b>		<b>328</b>	

TABLEAU XVIII

1969 — Lignages

Matières	Nombres	%	Nombres après regroupement partiel	%	Nombres après regroupement complété	%
1. Crédit . . . . .	2 773	8,13	2 773	8,13	15 824	46,39
2. Immobilier . . . . .	9 367	27,46	13 051	38,26		
3. Autres économiques . . . . .	3 684	10,80				
4. Successoral . . . . .	2 985	8,77	4 338	12,73	4 338	12,73
5. Matrimonial . . . . .	1 263	3,70				
6. Autres familiaux . . . . .	90	0,26				
7. Fiscalité . . . . .	3 610	10,58	11 929	34,97	11 929	34,97
8. Droit public ou administratif . . . . .	6 178	18,11				
9. Droit social . . . . .	2 141	6,28				
10. Professionnel notarial . . . . .	1 734	5,08	2 016	5,91	2 016	5,91
11. Divers . . . . .	282	0,83				
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>34 107</b>		<b>34 107</b>		<b>34 107</b>	

Les lignages moyens se classent comme suit : Droit immobilier (149 lignes), Activités économiques autres (132), Droit public et administratif (124), Successions (96), Fiscalité (93), Renseignements professionnels et déontologie (69), Droit social (65), Crédit (62). Le droit immobilier, vraisemblablement du fait de l'essor de la construction et des problèmes qu'il pose, a reconquis la première place en lignage moyen qu'il avait en 1809.

Les chiffres médians des lignages se classent comme suit :

*Successions* : 79 (écart interquartile : 43 à 113); valeurs extrêmes : 9 et 354.

*Immobilier* : 75 (34 à 169); valeurs extrêmes : 11 et 1096.

*Droit public et administratif* : 65 (25 à 167); valeurs extrêmes : 8 et 719.

*Activités économiques (autres que crédit et immobilier)* : 44 (30 à 143); valeurs extrêmes : 4 et 1413.

*Fiscalité* : 39 (23 à 75); valeurs extrêmes : 5 et 723.

*Renseignements et déontologie professionnels* : 36 (18 à 104); valeurs extrêmes : 4 et 343.

*Crédit* : 32 (12 à 63); valeurs extrêmes : 5 et 723.

*Social* : 20 (10 à 46); valeurs extrêmes : 3 et 610.

Les problèmes de droit social, qui viennent ici en dernier rang, semblent correspondre encore à un intérêt surtout informatif, les longs commentaires ou discussions restant réservés à d'autres domaines de l'attention notariale.

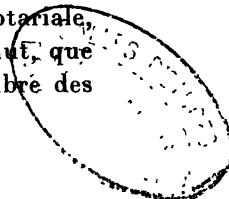
Les liaisons entre les divers groupes figurent au tableau XIX.

TABLEAU XIX  
1969 — Liaisons entre matières

	Crédit	Immobilier	Autres économiques	Successoral	Matrimonial	Fiscalité	Droit public et administratif	Social	
Crédit . . . . .	—	5			1	4	2		12
Immobilier . . . . .	5	—		1		6	18	1	31
Autres économiques . . . . .			—		1	5	2	1	9
Successoral . . . . .		1		—		10	1		12
Matrimonial . . . . .	1		1		—				2
Fiscalité . . . . .	4	6	5	10		—			25
Droit public et administratif . .	2	18	2	1			—		23
Social . . . . .		1	1					—	2
	12	31	9	12	2	25	23	2	
	52			14					

Les liaisons du domaine fiscal restent importantes; comme dans les années examinées plus haut, elles le sont particulièrement avec celui des successions. Mais les phénomènes principaux révélés sont le passage au 1<sup>er</sup> rang du droit immobilier, la croissance massive du domaine administratif et l'importance considérable des liaisons entre ces deux domaines, en rapport certainement avec l'essor de la construction et la multiplicité des règlements et contrôles administratifs imposés à celle-ci. L'ensemble des liaisons du domaine économique (52) l'emporte en 1969 très largement sur celui (12) des liaisons dans le droit familial.

En fait un grand changement semble déjà acquis dans une partie de l'activité notariale, donc des centres d'intérêt de la profession, par rapport aux années étudiées plus haut, que révèlent ces phénomènes nouveaux (apparition notable du droit social, grand nombre des



liaisons du domaine administratif, prédominance massive des liaisons dans les droits économiques); il en résulte que la classification dans les mêmes domaines d'activité que ceux déterminés pour le XIX<sup>e</sup> siècle ne paraît plus suffire pour bien rendre compte de cette situation nouvelle. Ce sera l'une des tâches de la recherche à venir que d'établir d'autres critères quantitatifs, de déterminer les dates et modalités d'apparition de nouveaux modèles d'intérêts notariaux, de mesurer leur progression, et bien entendu de corréler ces phénomènes avec la quantification des modifications de l'activité des notaires à travers l'analyse statistique de contenu des actes de la pratique juridique. Nous nous sommes borné ici à un comptage des titres intéressant la réglementation de l'agriculture (droit de préemption des *Safer*, indemnités viagères de départ, etc.) d'une part, celle du domaine immobilier (urbanisme, équipement, construction) d'autre part. La réglementation de l'agriculture (48 titres; 3479 lignes) représente 17,78 % des titres et 12,81 % du lignage (73 lignes en moyenne par titre); celle de la construction (27 titres; 4 397 lignes) représente 10 % des titres et 16,19 % du lignage (163 lignes en moyenne par titre). Ainsi ces deux domaines d'intérêt porté à la réglementation administrative par les rédacteurs et abonnés du *Journal des Notaires* représentent à eux seuls largement plus du quart du volume imprimé (27,78 % des titres et 29 % du lignage). Le notaire et ses collaborateurs, par l'évolution des points d'application de leur activité dans la réalité sociale, semblent amenés à se considérer pour une bonne part comme les applicateurs au droit privé de la réglementation administrative.

Enfin, comme en 1829, toute visée philosophique ou politique est absente et la sémantique quantitative des mots relatifs à l'attitude devant la notion de propriété privée se révèle absolument sans domaine d'application.

#### ORIENTATIONS POUR UNE COMPARAISON

Il est trop tôt, au début d'une longue recherche, pour comparer décisivement les centres d'intérêt notarial au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fin de celui-ci et dans la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Quelques points paraissent cependant à peu près acquis comme hypothèse solide de travail : Le corps notarial, globalement et en tant que tel, ne s'intéresse guère qu'aux questions professionnelles et n'estime pas utile ou possible d'utiliser les multiples insertions dans la réalité socio-économique que lui ouvre sa pratique à une méditation sur la société ou à une action conservatrice ou évolutive sur ses structures (1); il ne semble pas non plus désirer d'éclaircissements sur, par exemple, la mise en relation de la pratique des testaments et donations avec les problèmes religieux ou charitables et les autres questions de mentalités privées auxquelles s'intéressent de façon privilégiée les sciences humaines actuellement; cet intérêt presque uniquement professionnel s'applique au XIX<sup>e</sup> siècle en premier lieu au droit familial suivi immédiatement ou de plus loin par le droit économique; cette constellation se modifie radicalement en 1969 par la grande prépondérance du droit économique; le domaine fiscal suscite toujours un grand intérêt et les problèmes de droit public et administratif s'imposent fortement au XX<sup>e</sup> siècle à l'attention des notaires; les liaisons entre domaines d'attention s'équilibrent au XIX<sup>e</sup> siècle entre la famille et l'économie, avec légère prédominance

1. La recherche ultérieure aura à établir pourquoi, non seulement ainsi que nous l'avons dit par l'étude quantitative des autres organes professionnels et l'analyse statistique des actes de la pratique juridique, mais encore par la comparaison avec les données de l'histoire sociale; signalons à cet égard le mémoire encore inédit de Nicole CELESTIN (École pratique des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section, 1966) sur « Les notaires de Paris sous le Consulat et l'Empire » et nos travaux cités sous la note 1, page 61.



de cette dernière, mais cet équilibre est largement renversé en faveur des droits économiques, en 1969; le droit fiscal maintient à travers l'ensemble de la période de nombreux contacts avec les autres domaines, ceux avec le droit successoral étant toujours très en tête <sup>(1)</sup> suivis par les liaisons avec les domaines économiques; l'émergence d'une grande attention pour le domaine réglementaire public paraît un des faits principaux de l'intérêt notarial dans la 2<sup>e</sup> moitié du xx<sup>e</sup> siècle; l'étude des moyennes, valeurs médianes et écarts des lignages, qui prendra toute sa valeur pour la comparaison entre les diverses rubriques seulement dans l'étude complète, ne semble pas révéler de déséquilibre grave dans le traitement des divers problèmes, certains sujets étant toutefois par nature (droit, successoral et immobilier notamment) plus susceptibles que d'autres de discussions et commentaires; dans toute la période le monde des rédacteurs de la Revue semble rester fermé aux personnalités extra-juridiques; le milieu notarial veut apparaître en tant que tel étranger aux discussions philosophiques, religieuses et politiques qui ont marqué ces deux siècles <sup>(2)</sup>.

Il sera évidemment possible d'affiner l'étude ici proposée, en distinguant les rubriques de façon bien plus détaillée que nous l'avons fait nous-même; ceci n'aura de sens que dans le cadre de l'enquête sérielle semi-continue que nous avons préconisée. Notre but d'aujourd'hui n'était pas de dépasser imprudemment les modestes résultats auxquels nous avons abouti, mais de présenter une méthode d'analyse quantitative qui, étalée et développée sur près de deux siècles et combinée avec d'autres types de recherches, s'appliquant à un milieu social formant passage obligé pour un grand nombre de relations entre individus dans les domaines les plus variés des rapports humains, le monde notarial, peut être très révélatrice au moyen de l'observation des persistances et changements de ses centres d'intérêt des permanences et des mutations de la mentalité générale qu'il est chargé de traduire dans les actes de sa pratique. C'est dans la pensée qu'une telle recherche peut être féconde que nous avons cru utile d'attirer sur elle l'attention des lecteurs de ce *Journal* <sup>(3)</sup>.

1. Ces résultats sont en désaccord avec l'opinion courante qui d'une part voit dans l'obsession fiscale des praticiens du droit un fait récent et d'autre part la met en rapport avec des domaines de préoccupation plus modernes que le droit successoral.

2. L'examen systématique des numéros encadrant les nombreuses périodes révolutionnaires du xix<sup>e</sup> siècle permettra de vérifier la validité de ce résultat provisoire.

Les données ci-dessus bien entendu n'excluent pas par ailleurs l'organisation du Notariat, comme tout autre groupement social, en groupe de pression dans ses organismes statutaires et autres pour la défense de ses intérêts (honoraires, authenticité obligatoire des actes, vénalité des charges, etc.).

3. Nous nous permettons de signaler l'intérêt également très grand, bien que différent du fait notamment qu'il s'agit d'une revue scientifique et non professionnelle, que les activités socio-économiques des lecteurs sont variées et que leurs centres d'intérêt intellectuel, à l'intérieur du domaine statistique, sont très divers, d'une étude quantitative du contenu du *Journal de la Société de statistique de Paris* et de son évolution depuis sa création, du type de celle introduite par le présent article; bien entendu, non seulement l'intérêt sociologique serait ainsi déplacé, mais l'accent serait mis sur l'évolution des concepts scientifiques, l'historiographie des sciences et techniques et les développements des méthodes statistiques et de leurs applications.